

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) . . . . . 25 cent.  
RÉCLAMES — . . . . . 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34 et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS				De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS				De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS			
Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste	
CAHORS. — D.	6 <sup>h</sup> 25	11 <sup>h</sup> 47	5 <sup>h</sup> 53	PARIS. — D.	2 <sup>h</sup> 30	7 <sup>h</sup> 30	CAHORS. — D.	4 <sup>h</sup> 42	11 <sup>h</sup> 11	5 <sup>h</sup> 25	TOULOUSE. D.	5 <sup>h</sup> 20	11 <sup>h</sup> 30	3 <sup>h</sup> 30	CAHORS. — D.	7 <sup>h</sup> 40	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 10	CAPDENAC. D.	7 <sup>h</sup> 45	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 10	
Mercure.	6 <sup>h</sup> 54	11 <sup>h</sup> 14	6 <sup>h</sup> 6	— Express.	8 <sup>h</sup> »	» »	Sept-Ponts.	4 <sup>h</sup> 53	11 <sup>h</sup> 11	5 <sup>h</sup> 37	BORDEAUX.	» »	» »	9 <sup>h</sup> 30	Cabessut, halte.	7 <sup>h</sup> 45	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 18	Lamadellein.	7 <sup>h</sup> 50	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 15	
Parnac.	7 <sup>h</sup> 3	11 <sup>h</sup> 26	6 <sup>h</sup> 19	BORDEAUX.	» »	» »	Cieurac.	5 <sup>h</sup> 11	11 <sup>h</sup> 29	5 <sup>h</sup> 57	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	Toirac.	8 <sup>h</sup> 10	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 21	
Castelnou.	7 <sup>h</sup> 13	11 <sup>h</sup> 47	6 <sup>h</sup> 44	M.-Libos. — D.	8 <sup>h</sup> 40	» »	Lalbenque.	5 <sup>h</sup> 20	11 <sup>h</sup> 39	6 <sup>h</sup> 11	Montauban D.	7 <sup>h</sup> 25	10 <sup>h</sup> 35	4 <sup>h</sup> 40	Vers.	8 <sup>h</sup> 11	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 38	Monbrun, hal.	8 <sup>h</sup> 20	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 34	
Luzach.	7 <sup>h</sup> 31	11 <sup>h</sup> 59	6 <sup>h</sup> 53	Fumel.	8 <sup>h</sup> 45	» »	Montpezat.	5 <sup>h</sup> 31	11 <sup>h</sup> 52	6 <sup>h</sup> 25	Fonneuve.	7 <sup>h</sup> 40	10 <sup>h</sup> 49	4 <sup>h</sup> 54	Saint-Géry.	8 <sup>h</sup> 18	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 44	Cajarc.	8 <sup>h</sup> 31	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 43	
Puy-l'Évêque.	7 <sup>h</sup> 43	12 <sup>h</sup> 1	7 <sup>h</sup> 8	Soturac-Touzac.	9 <sup>h</sup> 1	» »	Caussade.	5 <sup>h</sup> 45	12 <sup>h</sup> 6	6 <sup>h</sup> 42	Réville.	8 <sup>h</sup> 51	10 <sup>h</sup> 58	5 <sup>h</sup> 3	Conduché.	8 <sup>h</sup> 34	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 44	Calvignac, hal.	8 <sup>h</sup> 45	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 53	
Duravel.	7 <sup>h</sup> 53	12 <sup>h</sup> 18	7 <sup>h</sup> 18	Duravel.	9 <sup>h</sup> 10	» »	Réville.	6 <sup>h</sup> 5	12 <sup>h</sup> 26	7 <sup>h</sup> 8	Caussade.	8 <sup>h</sup> 18	11 <sup>h</sup> 19	5 <sup>h</sup> 24	St-Cirg, halte.	8 <sup>h</sup> 42	11 <sup>h</sup> 30	6 <sup>h</sup> 6	St-Martin-Lab.	8 <sup>h</sup> 54	11 <sup>h</sup> 30	6 <sup>h</sup> 18	
Soturac-Touzac.	8 <sup>h</sup> 6	12 <sup>h</sup> 29	7 <sup>h</sup> 32	Puy-l'Évêque.	9 <sup>h</sup> 19	» »	Albias.	6 <sup>h</sup> 13	12 <sup>h</sup> 34	7 <sup>h</sup> 18	Bordeaux.	8 <sup>h</sup> 33	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 35	St-Cirg, halte.	1 <sup>h</sup> 25	6 <sup>h</sup> 16	6 <sup>h</sup> 6	St-Cirg, halte.	9 <sup>h</sup> 3	11 <sup>h</sup> 30	6 <sup>h</sup> 31	
Fumel.	8 <sup>h</sup> 13	12 <sup>h</sup> 35	7 <sup>h</sup> 39	Luzach.	9 <sup>h</sup> 34	» »	Fonneuve.	6 <sup>h</sup> 22	12 <sup>h</sup> 43	7 <sup>h</sup> 28	Montpezat.	8 <sup>h</sup> 57	11 <sup>h</sup> 51	5 <sup>h</sup> 54	Calvignac, hal.	9 <sup>h</sup> 4	11 <sup>h</sup> 30	6 <sup>h</sup> 26	Conduché.	9 <sup>h</sup> 11	11 <sup>h</sup> 30	6 <sup>h</sup> 38	
M.-Libos. — A.	8 <sup>h</sup> 13	12 <sup>h</sup> 35	7 <sup>h</sup> 39	Parnac.	9 <sup>h</sup> 47	» »	Montauban. A.	6 <sup>h</sup> 39	12 <sup>h</sup> 43	7 <sup>h</sup> 45	Lalbenque.	9 <sup>h</sup> 19	12 <sup>h</sup> 9	6 <sup>h</sup> 15	Cajarc.	9 <sup>h</sup> 17	11 <sup>h</sup> 30	6 <sup>h</sup> 36	Saint-Géry.	9 <sup>h</sup> 25	11 <sup>h</sup> 30	6 <sup>h</sup> 51	
BORDEAUX.	3 <sup>h</sup> 51	8 <sup>h</sup> 11	» »	Mercure.	10 <sup>h</sup> 9	» »	BORDEAUX.	10 <sup>h</sup> 40	6 <sup>h</sup> 05	» »	Cieurac.	9 <sup>h</sup> 29	12 <sup>h</sup> 18	6 <sup>h</sup> 24	Monbrun, hal.	9 <sup>h</sup> 33	11 <sup>h</sup> 30	6 <sup>h</sup> 36	Vers.	9 <sup>h</sup> 34	11 <sup>h</sup> 30	7 <sup>h</sup> 1	
PARIS. — A.	11 <sup>h</sup> 46	4 <sup>h</sup> 18	2 <sup>h</sup> 49	CAHORS. — A.	10 <sup>h</sup> 25	» »	TOULOUSE. A.	8 <sup>h</sup> 25	3 <sup>h</sup> 55	9 <sup>h</sup> 41	Sept-Ponts.	9 <sup>h</sup> 42	12 <sup>h</sup> 30	6 <sup>h</sup> 36	Toirac.	9 <sup>h</sup> 44	11 <sup>h</sup> 30	6 <sup>h</sup> 38	Arcambal.	9 <sup>h</sup> 44	11 <sup>h</sup> 30	7 <sup>h</sup> 9	
											CAHORS. — A.	9 <sup>h</sup> 51	12 <sup>h</sup> 37	6 <sup>h</sup> 43	Lamadellein.	9 <sup>h</sup> 53	11 <sup>h</sup> 30	6 <sup>h</sup> 40	Cabessut, halte.	9 <sup>h</sup> 56	11 <sup>h</sup> 30	7 <sup>h</sup> 22	
															CAPDENAC. A.	10 <sup>h</sup> 14	3 <sup>h</sup> 27	7 <sup>h</sup> 27	CAHORS. — A.	10 <sup>h</sup> 6	3 <sup>h</sup> 20	7 <sup>h</sup> 31	

Cahors, le 19 Août.

## NOUVELLES POLITIQUES

### Conspiration opportuniste.

Le journal la France a publié le récit d'une campagne opportuniste qui aurait pour but de ramener MM. Jules Ferry et Henri Brisson au pouvoir.

Voici quelques-uns de ces renseignements :

« Il y a quelques semaines, plusieurs chefs du parti opportuniste se sont réunis pour examiner les meilleurs moyens de renverser le cabinet Freycinet et d'assurer un nouvel avènement de M. J. Ferry.

« Dans cette réunion à laquelle assistaient MM. Ferry, Cochery, Raynal, Reinach, etc., on discuta les diverses façons de battre en brèche le cabinet actuel.

« Les uns, comme M. Cochery, voulaient qu'on contrecarrât l'action du ministère en l'attaquant sur la question de l'exposition, sur la question du métropolitain et sur toutes les autres questions accessoires dont la solution peut faire honneur au cabinet Freycinet et le consolider.

« Sur l'avis de M. Ferry, qui déclara ne vouloir pas s'arrêter aux questions de détail, il fut décidé qu'on laisserait passer les élections des conseils généraux et qu'on commencerait immédiatement après, la lutte sur un terrain plus vaste.

« Le noyau de cette conspiration est constitué par les députations du Rhône, de la Gironde, de la Loire et du Cher. C'est assez dire que les amis de M. Brisson sont, en cette affaire, absolument d'accord avec M. J. Ferry.

« En admettant que le plan réussisse et que le cabinet soit renversé, les opportunistes se sont préoccupés de la formation d'un nouveau ministère. Ils ont reconnu que, dans les circonstances actuelles, la rentrée de M. J. Ferry au pouvoir n'était guère acceptable ni possible; ils se sont en conséquence, rabattus sur un projet de cabinet de second plan composé des plus fidèles amis de MM. Ferry et Brisson. La présidence de ce

cabinet serait confiée soit à M. Raynal, soit à M. Cochery.

« Dans tous les cas, quel que soit le président du conseil, ces deux députés feraient partie de la combinaison. M. J. Roche recevrait le portefeuille des finances en récompense des services qu'il a rendus dans diverses campagnes contre chacun des ministres actuels.

« Le portefeuille de la guerre reviendrait au général Lewal, ancien ministre, soit au général Miribel, l'ancien chef d'état-major général dans le cabinet de Gambetta. M. Ballue, préfet du Rhône, prendrait le sous-secrétariat du ministère.

« M. Faillières reprendrait le ministère de l'instruction publique avec M. Compayré comme sous-secrétaire d'Etat. Quant à la marine elle reviendrait à l'Amiral Peyron.

« Des sous-secrétariats d'Etat sont promis à MM. Mérillon, député de la Gironde; Pérolet, député du Cher, et Marmonier, député du Rhône.

« Ajoutons enfin que le portefeuille des affaires étrangères serait attribué à un personnage politique pris en dehors du Parlement, un diplomate dont la presse s'est beaucoup occupée ces derniers temps. »

Paris, 17 août.

Le président du conseil, qui est parti ce matin pour Mont-sous-Vaudrey, où il compte passer encore une huitaine de jours auprès de M. Jules Grévy, aurait paraît-il, définitivement résolu de prononcer un discours dans le courant du mois prochain.

Il n'est pas probable que les ministres se réunissent de nouveau en conseil avant les premiers jours du mois de septembre.

**Troubles de Vierzon.** — Lundi matin, un rassemblement assez considérable de personnes a accueilli, par des huées et des menaces, une trentaine d'ouvriers qui se présentaient devant les ateliers pour travailler. La gendarmerie a dissipé ce rassemblement. Sept arrestations ont été opérées. Quatre des individus arrêtés ont été dirigés sur Bourges, où ils passeront en police correctionnelle.

Dans l'après-midi, a eu lieu une nouvelle dé-

monstration, qui a été dissipée par une charge de gendarmes à cheval, appuyés par de l'infanterie.

Les grévistes, sont au nombre de trois cents environ. M. le procureur général de Bourges qui est sur les lieux avait demandé instamment de la cavalerie. Vingt-cinq cavaliers sont partis aussitôt de Bourges, et sont arrivés ici.

M. Vaillant, conseiller municipal de Paris, est arrivé.

**M. Deroulède en Russie.** — Une dépêche de Saint-Petersbourg, adressée à la Gazette de Cologne, dit qu'en vertu d'un ordre émanant directement du czar on a fait connaître à M. Paul Deroulède, actuellement en Russie, qu'il sera immédiatement expulsé s'il prononce un discours contre l'Allemagne.

**L'ambassadeur du Vatican.** — Le bruit court que le gouvernement rappellera l'ambassadeur du Vatican, si le Pape ne se borne pas à donner un caractère purement religieux à son légat de Pékin.

**Le général Boulanger.** — On annonce que le général Boulanger partira vendredi pour la frontière Sud-Est.

**Le parquet de Paris,** d'accord avec la justice italienne, poursuit une enquête sur l'escroquerie dirigée par un représentant d'une agence de loterie de Rome; les sommes escroquées dépasseraient quatre millions.

**Belfast.** — Un nouveau conflit a éclaté entre les protestants et les catholiques de Belfast l'avant dernière nuit. On compte de nombreux blessés.

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

La composition du bureau du Conseil général a donné lieu à des interprétations très regrettables de la part de la presse radicale de Cahors.

Nous citons les passages les plus saillants

Elle ne parlait plus non plus. On n'entendait que les mugissements saccadés de la locomotive, le bruit des roues de fonte sur les rails. — Il régnait entre les deux voyageurs comme une gêne et un malaise... Il n'y eut plus que des paroles banales échangées entre eux.

La jeune femme sentait qu'elle s'était trop avancée, qu'elle avait été trop vite...

A la gare ils se séparèrent presque froidement. Il y avait plusieurs années que le baron de Gerbach n'avait mis les pieds à Berlin. Il se hâta de changer de costume et de prendre une tenue de gala pour la visite qu'il avait à faire.

Une chose l'étonna dans cette visite... Un nom de femme emplissait tout le palais. Emmelina. On ne parlait que d'Emmelina... Emmelina semblait être une puissance... Le baron, que l'ambition commençait à mordre, était presque jaloux de la célébrité dont jouissait cette femme, de l'influence qu'elle devait avoir auprès du maître.

Il avait quitté son inconnue en entrant dans la capitale de la Prusse et ne l'avait plus revue.

Emmelina?... Voilà une femme qu'il aurait épousée haut la main d'où qu'elle vint et quoi qu'elle eût fait, car avec Emmelina il pouvait prétendre à tout, arriver à tout...

Chacun parlait d'Emmelina à la chancellerie, mais personne ne la connaissait, personne ne l'avait vue.

Quand elle passait, elle était tellement voilée qu'on pouvait à peine apercevoir le reflet de ses yeux.

Il courait sur son compte comme une sorte de légende, qui avait fort intrigué le baron, comme elle intriguait tous ceux qui, comme lui mainte-

nant, aspiraient aux grandeurs politiques. Il y avait près d'un mois que M. de Gerbach était à Berlin. Il avait eu de fréquentes entrevues avec le Maître. Il venait souvent au palais, et il était toujours poursuivi par ce nom mystérieux d'Emmelina qui semblait en ouvrir toutes les portes.

On lit dans le Réformateur :

Nous lisons dans le Réformateur : Le Conseil général, chacun sait ça, se compose de trois groupes : le groupe des réactionnaires purs, qui comprend neuf membres, le groupe des calmonistes qui comprend neuf membres, et le groupe républicain composé de onze membres, en tout vingt-neuf conseillers généraux.

MM. Fraysse, Calmeilles, Vival et Lachière étant absents, c'étaient donc vingt-cinq conseillers généraux qui procédaient à la nomination du bureau.

M. Cambres obtient 20 voix. Pas de surprise dans cette élection. Elle était prévue et désirée par le parti républicain.

On procède à la nomination de deux vice-présidents. M. Fraysse obtient 14 voix. M. Béral 13.

M. Calmeilles 12. M. de Verninac 10.

Il suffit d'étudier ces chiffres pour se rendre un compte exact de la tactique suivie par le parti calmoniste en cette circonstance.

Faire croire qu'il désire l'union, mais ne pas la faire, tel est son but.

On lit dans le Réveil :

Nos lecteurs peuvent voir ce que vaut le républicanisme de ce parti libéral (lisez calmoniste) qui fait le plus bel ornement de notre Conseil général.

A l'encontre des déclarations de ces beaux Messieurs et du baiser Lamourette de Gramat, voilà leur premier acte, il peut se passer de commentaires.

Avec une loyauté qui les honore, les républicains ont porté à la présidence M. Cambres, ce qui n'empêche que les calmonistes n'ont pas hésité, cette fois encore, à pactiser avec les bonapartistes pour

nant, aspiraient aux grandeurs politiques.

Il y avait près d'un mois que M. de Gerbach était à Berlin. Il avait eu de fréquentes entrevues avec le Maître. Il venait souvent au palais, et il était toujours poursuivi par ce nom mystérieux d'Emmelina qui semblait en ouvrir toutes les portes.

On venait de le juger suffisamment stylé et il allait partir pour Paris, quand en traversant le vestibule de la chancellerie, il aperçut une forme féminine qu'il reconnut aussitôt. C'était la vision blanche. Elle semblait glisser à travers les longs couloirs, et les huissiers s'inclinaient avec respect sur son passage.

Très surpris, très ému, il s'adressa au premier domestique qu'il rencontra.

— C'est Emmelina, répondit cet homme.

Le baron avait étouffé un cri de stupeur.

Emmelina, c'était elle ! Et il ne l'avait pas deviné !... Il l'avait presque brutalement repoussé ! Quelle faute !... Que devait-elle penser de lui ?... Comment ne l'avait-elle pas fait jeter déjà à la porte de ce palais où elle semblait si puissante ! Il avait encore une fois passé à côté de la fortune. C'était bien sa chance ! Ah ! s'il avait su ! S'il avait pu supposer ! Il n'avait qu'un mot à dire et il était le mari de cette femme ! Elle lui avait laissé voir assez clairement ce qu'elle désirait, ce qu'il pouvait faire... Du coup, il devenait un des personnages puissants de Berlin... Quelle revanche !...

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

23

## FARANDOLE

PAR JULES DE GASTYNE

PREMIÈRE PARTIE

VI

EMMELINA

La voyageuse reprit avec un soupir :

— Ah ! si je trouvais un homme qui pût me comprendre !... Comme je le ferais grand, cet homme !

Le baron était vivement intrigué :

— Un homme qui pût vous comprendre ? demanda-t-il.

— Eh oui, fit brusquement la voyageuse...

Un homme ambitieux comme moi, qui voudrait arriver à la fortune et au pouvoir, par tous les moyens possibles, et qui, sans regarder derrière lui, sans m'interroger, sans se préoccuper du passé, l'œil grand ouvert sur l'avenir, me dirait : associations nos deux fortunes. Je te donnerai mon nom et tu m'accorderas en retour ton habileté et tes connaissances.

La jeune femme avait prononcé ces mots d'un ton fiévreux, saccadé. Le feu de son regard s'était déçu, pour ainsi dire. Il brûlait les yeux du baron fixé sur lui.

— Je ne demanderais pas son cœur à cet homme, reprit-elle avec la même vivacité. Que m'im-

porte le cœur ? Je ne puis ni aimer ni être aimée. La nature m'a refusé cette satisfaction, qui doit être grande. Je laisserais donc cet homme libre de ses passions et de ses amours. Je ne lui demanderais que son nom pour en avoir un, que son bras pour m'y appuyer. Une femme seule, sans nom, sans protecteur, ne peut rien, rien !... Il y eut quelques instants de silence.

Le train filait à toute vapeur, à travers les masses noires des rochers, dans les bois dont les arbres sifflaient lugubrement, dominant les prairies éclairées par la lumière pâle de la lune.

M. de Gerbach gardait le silence. Il réfléchissait. Ce qu'il venait d'entendre l'avait prodigieusement surpris. Il était évident que cette femme le connaissait et l'étudiait depuis longtemps. Ce n'était pas la première venue. Elle l'avait deviné, flairé, pour ainsi dire. C'était auprès d'un désespéré comme lui qu'elle avait quelque chance d'arriver à ce qu'elle souhaitait. Elle avait guetté son moment de découragement et de désespoir et elle l'avait arraché à la mort pour pouvoir partager sa vie avec lui. C'était sa main qu'elle venait de lui demander comme récompense du service rendu... Le baron lisait maintenant couramment dans le jeu de la femme... Mais encore il aurait fallu qu'il sût qui elle était, d'où elle venait, dans quelle fange elle s'était roulée jusqu'alors pour qu'il vit si cette fange pouvait être lavée, n'était pas trop tenace. Il avait promené son nom dans tout les mauvais lieux du globe, mais il n'était pas d'humeur néanmoins à le donner ainsi à la première aventurière qu'il rencontrerait.

Sa compagne semblait lire ses pensées dans ses regards.

faire échec à l'honorable M. de Verninac, pour le fauteuil de la vice-présidence.  
Voilà un touchant parallèle.

Toutes ces récriminations nous paraissent impolitiques et parfaitement injustifiées.

Le parti libéral n'a nullement manqué, en cette circonstance, à son programme d'union et de conciliation.

M. Cambres étant le président « désiré » par le parti républicain, et son élection étant « prévue » comme le dit fort bien le *Réformateur*, c'était sur les vice-présidents que l'union des deux fractions du parti devait se faire.

Or, comment sceller cet accord ? N'était-ce pas — nous le demandons à tout homme impartial — en appelant à la vice-présidence un représentant de chacune des deux fractions ?

Le parti libéral n'a pas manqué à son devoir : il a voté pour M. Béral et pour un des siens, M. Fraysse.

Poursuivant leur œuvre d'union et de concorde, les libéraux allaient certainement voter dans le même sens pour les secrétaires, lorsque M. Béral est venu protester par sa démission de vice-président, contre cette attitude pourtant si correcte.

La conduite de M. Béral dans cette circonstance nous semble d'autant plus imprudente, qu'elle a indiqué immédiatement à la droite la tactique à suivre :

Voyant l'union des gauches si brusquement rompue, la droite n'a pas hésité à accentuer encore la scission en donnant ses voix à M. Calmon pour le secrétariat, laissant supposer ainsi une entente entre elle et les libéraux.

La manœuvre de la droite a, comme on le voit par les extraits des journaux dévoués à M. Béral, parfaitement réussi.

Nous regrettons, pour notre part, que nos confrères soient tombés dans un piège aussi grossier.

Nous regrettons encore, et surtout, qu'au moment même où l'union des groupes républicains se scellaient sur les noms de MM. Béral et Fraysse, l'honorable sénateur ait cru devoir de nouveau brouiller les cartes et faire le jeu de la réaction.

Il y a là une faute grave, comme n'en doivent jamais commettre les hommes qui aspirent à jouer un rôle politique prépondérant ; mais cette faute, personne ne peut loyalement en rejeter la responsabilité sur les libéraux.

**CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT**

Séance du 17 août 1886.

La séance est ouverte à 2 h. 1/4. Sont présents tous les membres du conseil, à l'exception de M. Limayrac, excusé.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Les sous-chapitres 1<sup>er</sup>, 5, 6 et 12 sont adoptés conformément aux propositions de M. le Préfet.

Le sous-chapitre 13 est adopté avec une augmentation de 100 francs.

Le prix de la cote personnelle dans la commune de St-Paul-de-Vern est fixé à 1 fr. 80.

Est fixé à 20 centimes le maximum des centimes extraordinaires que les conseils municipaux seront autorisés à voter en 1887.

Le sous-chapitre 16 (cadastre) est adopté conformément aux propositions de M. le préfet. Il est émis un vœu tendant à ce que la commune de Marminiac soit autorisée à planter du tabac.

Sont approuvées les demandes de création et de changement de foires, présentées par les communes de Duravel, Varaire, Montcuq, Fargues, Catus, Lascabanes, St-Cyprien et Fajolles.

Il est émis un vœu tendant à ce que la commune de Rampoux soit autorisée à planter du tabac.

Le conseil décide qu'il sera procédé, jeudi, à la formation de la commission départementale et à l'élection des membres devant faire partie de la commission de répartition des permis de culture.

Il est donné lecture :

1<sup>o</sup> D'un vœu tendant à ce que la halte de Cabessut soit transformée en station ou que tout au moins il soit établi des abris suffisants pour recevoir les voyageurs ;

2<sup>o</sup> D'un vœu en faveur de la création d'un poste de facteur-boitier dans la commune de Vers ;

3<sup>o</sup> D'un vœu tendant à ce que la Compagnie d'Orléans délivre, dans toutes les gares du département, des billets d'aller et retour, pour le chef-lieu du département, valables pour huit jours.

M. le préfet fait connaître à l'assemblée départementale qu'il vient de recevoir une dépêche de M. le ministre des postes et télégraphes, l'informant qu'il a autorisé la création d'un bureau de poste à Cènevières.

La séance est levée à 3 heures 20 et renvoyée à demain 2 heures.

**Les Grandes Manœuvres**

Voici l'itinéraire qui sera suivi par le 7<sup>e</sup> de ligne, pendant les manœuvres de division qui vont avoir lieu à la fin du présent mois :

Le 4 septembre, cantonnement à Saint-Cyprien.

Les 5, 6 et 7 septembre, 6 compagnies à Ste-Aulazie ; 6 compagnies et l'état-major à Miramont, près Lauzerte.

Les 8, 9 et 10 septembre, aux environs de Montcuq, le restant de la division cantonnera à Montcuq et le 10<sup>e</sup> dragons à St-Daudès. (Le 9 septembre, repos).

Le 11 septembre, la division bivouaquera aux environs de La Forgue.

Le 12 septembre, 2 bataillons et l'état-major à Castelnau-Montratrier, 1 bataillon à Pern.

forte que je vous offre...

C'est trente, quarante millions !

Aurélien releva la tête.

— Ma vengeance n'est pas à vendre, dit-elle.

— Alors il faudra donc qu'il meure... Et je vous ai appelée ma sœur, et je vous ai embrassée ! Mais de quelle chair êtes-vous donc pour n'avoir pas pitié, pour voir souffrir autant que je souffre sans faire un pas pour m'arracher à la torture ?

Vous n'avez donc pas eu de mère ? Personne ne vous a donc jamais aimée ? Moi, j'ai été malheureuse depuis le premier jour de ma vie jusqu'au dernier. Je voyais ma mère et mon père dans la misère après toute une loyale vie de travail. Pour les sauver, j'ai dû épouser M. Bradford... je les ai sauvés, en effet, mais moi, je me suis perdue !

Quoi que vous ayez souffert, vous n'avez pas pu souffrir autant que moi. Cet homme... le monstre !... il m'a enlevé ma fille, ma fille que j'adorais, un pauvre être sans défense qui ne connaissait que moi. Quand je l'ai revue, ma pauvre enfant bien-aimée, pour la première fois après trois ans de séparation, elle agonisait... Si jamais vous êtes mère vous connaîtrez cette torture. Je l'ai tenue morte dans mes bras... La pluie tombait sur ce pauvre front glacé, et quand je posais mes lèvres sur ce visage, sur ces yeux déjà fermés, je songeais que je ne verrais plus ces yeux me regarder, ni ce visage me sourire...

Croyez donc que je n'aie pas bien payé ma dette à la misère ?

Je croyais toucher à la fin du martyre... et c'est le coup le plus douloureux qui m'atteint en plein cœur. Mon mari, celui à qui j'avais voué tout mon être, mon mari, fort, plein de vie, qui peut m'être

Le 13 septembre, l'état-major et 2 bataillons à Castelnau-Montratrier, 1 bataillon à St-Aureil et à Thézels.

Le 14 septembre, cantonnement, repos.

Les 15 et 16 septembre, à Lauzerte.

Le 17 septembre à St-Pantaléon et au Colombier.

Le 18 septembre à Cahors.

**Nouvelles universitaires.** — M. Vieusens, Paul, né à Albas le 21 février 1866, a été nommé boursier de licence (lettres), près la faculté des lettres de Toulouse.

— M. Yrondelle, Antoine, né à Gramat le 14 janvier 1863, a été nommé boursier de licence (philosophie) près la faculté des lettres de Clermont.

— M. Lamothe-Tenet, ancien censeur du lycée de Cahors, passe comme censeur du lycée de Grenoble au lycée de Clermont.

— M. Croiset, ancien professeur au lycée de Cahors, censeur des études au lycée de Pontivy, est nommé censeur des études au lycée de Montauban.

— M. Delfour, originaire de Mercœur, censeur des études au lycée de Saint-Brieuc, est nommé censeur des études au lycée de Pau.

— M. Capin, originaire de Caussade, censeur des études au lycée de Clermont, est nommé proviseur au lycée de Tarbes.

— M. Bréhier, ancien proviseur au lycée de Cahors, proviseur au lycée de Poitiers, est nommé censeur des études au lycée de Versailles.

La troisième session ordinaire des conseils municipaux, s'est ouverte le 15 août pour se clore le 29 du même mois.

Mardi, le 7<sup>e</sup> de ligne a fait à la gare des exercices d'embarquement.

On assure qu'avant peu le régiment simolera dans les environs de Cahors l'attaque d'un train en marche.

**Le pouvoir des maires et la réglementation des marchés.** — La cour de cassation, par un arrêté en date du 7 août, a décidé que si le maire d'une ville a, par règlement, en forme d'arrêté, décidé « qu'il est fait défense à tous regrattiers (marchands au détail), tant étrangers que de la commune, d'acheter au marché et même d'y paraître avant telle ou telle heure du matin », cette disposition est applicable même aux mareyeurs-expéditeurs ou commissionnaires pour la vente en gros du poisson.

L'arrêté du maire pris dans ce sens est légal et obligatoire.

On objecterait en vain que le commerce de gros intéresse à la fois le commerce général des autres villes et les habitants de la localité, et qu'il n'appartient pas au maire de tenir la balance entre l'intérêt général et l'intérêt des habitants de la ville.

Le maire peut dans le but d'assurer aux habitants un approvisionnement facile et la vie à bon marché, prendre des mesures même contre le commerce d'exportation, quand même l'approvisionnement des autres villes devrait en souffrir.

Elle ajouta, tout bas, si bas que ni Amine ni Philippe ne purent l'entendre :

— Ils seront heureux, tous... Elle l'épousera... Et moi...

Amine répéta :

— Que voulez-vous alors, si l'or ne vous tente pas ?

— Que je me jette à vos pieds, que j'implore à genoux ?

Pensez-vous donc que je me croirais humiliée ?...

Depuis le commencement de cette scène, Philippe n'avait pas perdu de vue miss Burton. Il avait suivi sur son visage la trace des combats qui se livraient en elle. Son cœur sauta quand il vit Amine fléchissant le genou, s'inclinant, elle la femme honnête, loyale, devant l'aventurière triomphante.

Un sourire de joie profonde éclaira le visage d'Aurélien. Mais elle ne laissa pas à Amine le temps de s'agenouiller. Elle la retint par la main. Déjà Philippe s'avançait.

— Eloignez-vous un instant, ma sœur, dit-il rapidement, et laissez-moi causer un moment avec mademoiselle.

— Philippe...

— Je vous en prie.

Amine recula jusqu'au fond du boudoir. Alors le baron, se penchant vers Aurélien, lui dit tout bas :

ALBERT DELPIT.

(A suivre).

LA  
**FAMILLE CAVALIÉ**

XXX

DEUX PASSIONS AU PRISES

Amine hochait tristement la tête ; puis elle reprit toujours avec la même douceur :

— Loin de moi la pensée de vous insulter, mademoiselle ! Je suis venue ici en suppliante. Si je savais un autre moyen d'obtenir de vous ce que je veux, je l'emploierais aussitôt. Vous êtes la complice de M. Bradford : donc vous avez tout ses secrets. Aidez-nous, découvrez-nous le côté faible de cet homme qui vient bouleverser trois existences ; dites-moi, en un mot, comment je puis sauver mon mari, et tout ce que je possède est à vous... Aurélien baissa le front, mais resta toujours muette, immobile.

Amine continua :

Vous avez envié le luxe, la fortune princière. Tout cela est à vous, parlez, que désirez-vous ? chiffrez par millions votre complaisance. Pour peu que cela vous convienne, l'héritage colossal de Jean Cavalie est à vous.

Mes sœurs ont consenti à vous abandonner la part qui leur revient. Que puis-je vous dire de plus ? Ce n'est plus une somme plus ou moins

30 Les animaux de basse-cour autres que les poules et pintades.

La seconde série sera fournie par :  
1° Les animaux gras, mâles et femelles, des races bovine, ovine et porcine ;  
2° Les coqs et poules, les pintades, les volailles mortes de toutes espèces, les beurrés et les fromages.

Les produits agricoles cultoraux seront rattachés à la première catégorie. Les machines et appareils seront comme d'habitude, annexés au concours, mais sans donner lieu à une distribution de récompenses. Ces dispositions s'éloignent peu de celles adoptées par le concours de l'an dernier. Les déclarations des exposants doivent être adressées au ministre de l'agriculture avant le 1<sup>er</sup> janvier 1887.

**Destruction du phylloxéra**  
PAR L'ÉLECTRICITÉ

Nous avons souvenir d'une communication de la plus haute importance, qui a été faite l'an dernier, à la presse de Dijon, par M. Gallois, et qui avait trait à un procédé de destruction du phylloxéra par l'électricité. Cette communication faisait pressentir la prochaine solution du difficile problème.

Depuis cette époque, les inventeurs ne sont pas restés dans l'inaction et nous savons que, pleins de cette force que donne une foi profonde et qui surmonte tous les obstacles, ils se sont livrés depuis le mois de mai dernier, au hameau de Dômirs, près Dijon, à de nombreuses et intéressantes expériences qui, nous sommes heureux de l'annoncer à nos lecteurs, ont été couronnées d'un succès complet.

Nous apprenons, en effet, que mercredi dernier, 7 juillet, ces messieurs ont, sous l'habile et intelligente direction de M. Maiche, ingénieur à Paris, bien connu du monde savant, fait en présence d'un public très nombreux convié à cet effet et composé : de conseillers généraux, de membres de la commission départementale de vigilance du phylloxera, des maires, des présidents et membres des syndicats du phylloxera des communes environnantes, des propriétaires viticulteurs et de notabilités commerciales, industrielles et autres, l'exposé de leur système et la démonstration de son application pratique.

Le résultat des examens attentifs et minutieux auxquels se sont livrés les invités, sur les ceps traités et arrachés du sol en leur présence, a été si concluant que, sur la proposition de M. Maiche, lui-même, qui veut agir au grand jour et tient à ne laisser pénétrer le doute dans l'esprit de personne sur l'efficacité du traitement, l'assemblée a immédiatement procédé à la nomination d'une commission de onze membres, prise dans son sein, qui a pour mission de soigner, vérifier et contrôler, dans toutes leurs phases, les nouvelles expériences qui vont être faites, de dresser des procès-verbaux des opérations et de faire, ensuite, son rapport à l'assemblée générale.

Tous nos vœux et souhaits aux courageux inventeurs.

**Une fortune pour les agriculteurs.** — M. Sace vient de trouver, en Bolivie, une nouvelle pomme de terre qui produit quatre récoltes par an.

Les Indiens l'appellent *papa purcha* et la regardent comme la plus farineuse de toutes. Ses tiges sont nombreuses, dix à quinze par touffe, et sont recouvertes, depuis la base, de jolies feuilles lisses, brillantes et du plus beau vert jaune.

Les tubercules pèsent 100 à 250 grammes, et contiennent 20 0/0 de fécale et 72 0/0 d'eau.

**La question des vins.** — L'Académie de médecine vient, après une longue discussion, de terminer, en ce qui la concerne la question des vins.

M. le docteur Bergeron a donné connaissance à l'Académie des modifications que la commission de l'alcoolisme a introduites dans son rapport.

Voici le résumé des conclusions modifiées :

1° Le vinage doit être interdit ;  
2° L'alcoolisation des bières, cidres et poirées doit être interdite également ;

3° L'introduction des vins étrangers additionnés d'alcool doit être interdite à la frontière et des laboratoires de vérification devront être établis sur les points de pénétration ;

4° La vente de l'alcool pur, doit être seule autorisée, les alcools supérieurs étant reconnus comme nuisibles à la santé.

5° Enfin la commission appelle l'attention des pouvoirs publics sur les mesures à prendre pour restreindre le nombre des cabarets.

**Recette pour la conservation des viandes.** — Quelques-uns de vos lecteurs nous sauront peut-être gré de leur indiquer un moyen simple et efficace pour con-

server la viande de boucherie pendant les fortes chaleurs. Le procédé, quoique connu de longue date, n'est, il nous semble, guère entré dans la pratique. Voici sur quoi il repose : soumettre les pièces de viande à conserver aux vapeurs d'anhydride sulfureux, qui les préservent de la putréfaction, puis enlever toute trace d'acide par un simple lavage. Pour éviter cette odeur suffocante dans les appartements, on doit opérer de la manière suivante pour préparer les viandes à conserver. L'on installe dans la cave, ou même dans la cuisine, une caisse carrée sans fond, en bois de n'importe quelle essence, haute de 1<sup>m</sup>,25, large de 0<sup>m</sup>,75 ; à 0<sup>m</sup>,50 du sol, on fixe une toile métallique en fil galvanisé à grosses mailles, puis on ajuste au sommet un couvercle fermant aussi hermétiquement que possible. Les vapeurs d'anhydride sulfureux sont produites par un morceau de soufre en canon, de la grosseur d'une noix, qu'on brûle dans un petit récipient ou simplement sur une planchette placée sur le sol. Quand on veut fumer une pièce de viande, on commence par la placer sur la toile métallique puis on ferme le couvercle de la caisse, après quoi on allume le morceau de soufre ; il faut ensuite placer rapidement la caisse dessus, pour éviter que les vapeurs ne se dégagent à l'extérieur. Lorsque l'acide sulfureux est absorbé, la viande est enlevée, puis placée telle quelle dans le garde-manger, où elle peut se conserver au moins quinze jours, sans prendre ni odeur, ni mauvais goût. Le lavage ne se fait qu'au moment de cuire la pièce soufrée ; on la laisse tremper deux à trois heures dans de l'eau fraîche qu'il suffit de renouveler de temps à autre. Après la cuisson, on croit déguster une viande sortant de la boucherie. Il est important d'ajouter que ce traitement peut être appliqué aux viandes de bœuf, mouton, et porc ; quant à celle de veau, il vaut mieux s'abstenir de la traiter, vu qu'elle garde facilement un peu d'odeur ; on peut toutefois le faire en prenant peu de soufre et en laissant la pièce peu de jours seulement dans le garde-manger. Tel est le procédé si simple et si peu coûteux, qui a déjà rendu maint service aux personnes habitant loin des centres et à tant d'hôteliers des Alpes auxquels nous l'avons indiqué, qui ne reçoivent leurs vivres qu'une fois par semaine.

**Prunes à l'eau-de-vie.** — Commencez par cueillir les prunes huit jours avant leur maturité complète alors qu'elles sont fermes et ne cèdent point sous la pression du doigt ; vous les piquez en divers endroits avec une aiguille ; vous les mettez ensuite dans une bassine avec de l'eau fraîche recouvrant les prunes de deux ou trois travers de doigt au moins et vous chauffez rapidement. Dès que les fruits commencent de monter à la surface de l'eau, on doit les considérer comme suffisamment blanchis, pour nous servir de l'expression consacrée. Cela étant on retire la bassine du feu et on laisse refroidir l'eau et les prunes, le tout ensemble, on enlève les fruits avec une écumoire, on les dépose avec précaution sur un linge, afin qu'ils s'égoutent, et, dès qu'ils sont convenablement ressuyés, on les place dans une terrine. Il ne reste qu'à faire un sirop, autrement dit qu'à faire fondre du sucre dans un peu d'eau et verser le sirop sur les prunes. Au bout de deux ou trois jours après, on retire les fruits du sirop, et on les met dans de la bonne eau-de-vie où ils se conservent jusqu'à la nouvelle récolte.

**Exposition internationale vinicole de Paris 1886, août à novembre.**

L'Union syndicale des Débitants de vins et Liqueuristes de Paris, le Syndicat général des Débitants de France et le Comité de l'Alimentation parisienne, ont pris l'initiative de créer à leur siège social commun, 70, rue Montmartre, à Paris, une Exposition permanente de Boissons et Liquides et de tous accessoires nécessaires au commerce de vins en détail.

Cette Exposition qui a pour but de mettre en rapport direct les producteurs avec les consommateurs, a obtenu le succès qu'on devait attendre d'une œuvre si utile à tous les intéressés.

Ce succès a encouragé les promoteurs et ils vont ouvrir le 28 août prochain, place du Carroussel et sur l'emplacement de l'ancien palais des Tuileries, une Exposition internationale vinicole, sous le haut patronage de M. le ministre de l'Agriculture.

Cette exposition promet d'être fort intéressante, grâce au concours de nombreux savants et professeurs qui doivent y faire des conférences.

Un laboratoire de chimie, muni de tous les appareils les plus nouveaux, fonctionnera sous la direction de chimistes experts.

En outre, M. le Directeur de la pépinière du Luxembourg a promis d'y exposer la magnifi-

que collection de vignes comprenant plus de mille variétés ou espèces de raisins.

Des prix importants ont été promis par M. le Ministre de l'agriculture pour les meilleurs remèdes aux maladies de la vigne.

Nous engageons les producteurs de notre contrée à concourir et à envoyer leurs produits à cette Exposition.

Pour les renseignements s'adresser à MM. Lemarié, et Hunot, 70, rue Montmartre ou à M. Eyriès, 10, rue Bréda.

**SUCRAGE DES VENDANGES**

AUX PROPRIÉTAIRES ET VIGNERONS

M. FOURNIÉ-LAFAGE, épicer, boulevard Gambetta, 46, à Cahors, a l'honneur d'informer MM. les Propriétaires et Vignerons de la région, que M. le Directeur des Contributions indirectes lui a donné l'autorisation d'ouvrir un dépôt de sucres bruts raffinés et cristallisés, destinés au sucrage des vendanges.

En conséquence il livrera (avec la réduction des droits), aux propriétaires et aux vigneron qui en feront la demande, les quantités de sucres dont ils auront l'emploi, avec l'engagement par eux de se conformer aux dispositions édictées par l'administration des Contributions indirectes.

Étude de M<sup>e</sup> Germain GRANIER, avoué à Rodez, Place de la Madeleine, n° 5.

**VENTE**

AUX ENCHÈRES

Le samedi vingt-huit août mil huit cent quatre-vingt-six, à neuf heures du matin, à l'audience des criées et des vacations du Tribunal civil de Rodez, il sera mis aux enchères :

**LE CHATEAU DE FLOYRAC**

PRÈS RODEZ (AVEYRON).

Magnifique parc. — Très beau pays de chasse.

Contenance : Trois cent cinquante-neuf hectares environ.

Revenu cadastral : Quatre mille sept cent dix fr.

IMMEUBLES PAR DESTINATION

Cinq cents brebis, six paires de bœufs, quatre paires de vaches, etc., etc.

Prix du bail : Douze mille francs.

Réserves évaluées à : Trois mille francs.

MISE A PRIX :

Cent cinquante mille francs.

Etude de M<sup>e</sup> LESCALE, notaire à Cahors

PUBLICATION

A FIN DE

**PURGE**  
**D'HYPOTHÈQUES LÉGALES**

ET AUTRES PRIVILÈGES INCONNUS

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, que suivant exploits de M<sup>e</sup> Demode, huissier près le tribunal civil d'Avesnes, demeurant à Fourmie (Nord), en date du dix juillet dernier, enregistré, et de M<sup>e</sup> Balitrand, huissier près le tribunal civil de Cahors, y demeurant, en date du 18 août courant aussi enregistré,

Il a été notifié, en conformité de l'article 2194 du code civil et aux avis du Conseil d'Etat des 7 mai et 1<sup>er</sup> juin 1807, à la requête du sieur Baptiste Vayssières, horticulteur, demeurant à Cahors :

1° A Monsieur Joseph-Marie Bessac, docteur en médecine, demeurant à Anor (Nord), pour la validité de la procédure à l'égard de dame Léonie Donadiou, son épouse ;

2° A ladite dame Léonie Donadiou, sans profession, épouse de Monsieur le docteur Joseph-Marie Bessac, demeurant avec lui, en parlant à elle-même.

Et 3° à Monsieur le Procureur de la République près le tribunal de première instance de Cahors, au parquet dudit tribunal, en parlant à Monsieur Broca, substitut.

Copie de l'expédition d'un acte de dépôt fait au greffe du tribunal civil de Cahors, le vingt-un juin dernier, enregistré, constatant le dépôt audit greffe d'une expédition en forme d'un acte retenu par M<sup>e</sup> Louis Lescale, notaire à Cahors, le dix juillet mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré et transcrit, contenant vente par Monsieur Guillaume-Amédée Delpont, ancien notaire, demeurant aussi à Cahors, agissant comme mandataire dudit Monsieur Joseph-Marie Bessac,

En faveur dudit Baptiste Vayssières, horticulteur à Cahors, d'un immeuble composé de deux parcelles de jardin et petite maison y construite, situé à Cahors, avenue de la Gare et rue des Capucins, et confrontant du nord à maison et jardin de Monsieur Heydet, du levant à petit passage pour piétons, du midi à ladite rue des Capucins et du couchant à ladite avenue de la Gare,

Pour et moyennant la somme de quatorze mille francs, payable à termes.

Afin que les sus-nommés n'en ignorassent et eussent à prendre, si bon leur avait semblé, telles inscriptions d'hypothèques légales qu'ils aviseraient sur l'immeuble vendu avant l'expiration des deux

mois qui suivraient la présente publication à peine de déchéance.

Avec déclaration à Monsieur le Procureur de la République que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales, n'étant pas connus du requérant, celui-ci fera publier un extrait dudit exploit de notification de purge, conformément à l'article du code et aux avis du Conseil d'Etat sus-visés.

Pour extrait certifié conforme :  
Cahors, le dix-huit août mil huit cent quatre-vingt-six.

L. LESCALE.

**Bibliographie**

**LA POUPÉE MODÈLE**

Journal des petites filles

PARIS : 7 FRANCS PAR AN. — DÉPARTEMENTS : 9 FRANCS.

La *Poupée modèle*, dirigée avec la moralité dont nous avons fait preuve dans le *Journal des Demoiselles*, est entrée dans sa vingt-deuxième année.

L'éducation de la petite fille par la *Poupée*, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques la mère y trouve maints renseignements utiles, l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

En dehors des petits ouvrages et Patrons pour poupée que contient chaque numéro, la *Poupée modèle* envoie également un joujou aisé à construire : Figurines à découper et à habiller, — Cartonnages instructifs, — Musique, — Gravures de Modes d'enfants, — Décors de théâtre, petits Acteurs, — Surprises de toutes sortes, etc., etc.

On s'abonne en envoyant, 48, rue Vivienne, un Mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, Directeur du Journal.

**Journal des demoiselles**

Plus de cinquante années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du *Journal des demoiselles*, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque. Former des filles, des sœurs, des épouses et des mères dévouées ; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs ; leur enseigner à faire, — riches ou pauvres, — le bonheur de leur maison ; orner leur esprit ; développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage ; tel est le but que s'est proposé le *Journal des demoiselles*. A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles ; œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

PARIS, 10 FR. — DÉPARTEMENTS, 12 FR.

On s'abonne en envoyant au bureau du Journal, 48, rue Vivienne, un Mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, directeur.

**A VENDRE**

Belle propriété de grand rapport, 100 hectares.

S'adresser à M<sup>e</sup> Fournié, notaire à Cahors.

**PÉRONOSPORA OU MILDEW**

L'USINE D'ENCOUDRILLE prépare, au prix de 12 francs les 100 kilos pris en Gare de Gimont (Gers), la

**CHAUX CUIVRÉE**

Qui permettra aux Propriétaires de traiter préventivement leurs vignes contre le Péronospora ou Mildew (cause de la chute des feuilles).

Cette chaux cuivrée rendue impalpable au moyen de pulvérisateurs et de tamis spéciaux s'emploie, au gré des propriétaires, ou mélangée avec le soufre, comme pour les souffrages ordinaires, ou délayée dans l'eau et alors répandue sur les feuilles comme traitement liquide. Le mélange de soufre et de chaux cuivrée prêt à employer, est livré au prix de 20 francs les 100 kilos.

Adresser les demandes de renseignements au Gérant de l'Usine d'Encoudrille, par Gimont (Gers).

**BOURSE. — Cours au 19 août.**

3 0/0	82 60
3 0/0 amortissable (ancien)	82 05
3 0/0 id.	84 70
4 1/2 0/0 ancien	107 90
4 1/2 0/0 1883	109 10

**Dernier cours du 18 août.**

Actions Orléans	1,315 25
Actions Lyon	1,202 00
Obligations Orléans 3 0/0	390 25
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	323 50
Obligations Lombardes (jouissance .....	328 50
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	338 75

**GRAND ENTREPOT**  
D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES  
**A. COUDERC**  
67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDON-NEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRAN-SAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G<sup>de</sup> grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80. — VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

**GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE**

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

**PONTIÉ**

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

**Jacques FONTÈS Successeur**

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etouffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison **PONTIÉ** est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance. **JACQUES FONTÈS**, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

**MAISON DES 100,000 PALETOTS**

**ROLDÉS & MOILIN**

Maison principale à Périgueux

Draperies et nouveautés Françaises et Anglaises pour Vêtements sur mesure. — Habilements tout faits. — Confection très soignée. — Uniformes et Livrées.

**CHEMISES SUR MESURE**

Gilets et Caleçons de flanelle. — Couvertures de voyage. — Vêtements de Caoutchouc. — Faux-cols. — Cravates, etc., etc.

**PRIX MODÉRÉS. — TRAVAIL IRRÉPROCHABLE**

M. Victor PIZANY, premier coupeur, intéressé Gérant de la Maison

Nota. — Pour cause d'agrandissement les magasins et ateliers situés rue de la Liberté n° 11 sont transportés boulevard Gambetta 32 (En face la Mairie).

**NOUVEAU FER**  
A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL  
**INDISPENSABLE**

A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apieceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS:  
**Économie, Propreté, Salubrité.**

Se vend chez **JEAN LARRIVE, Fils aîné**  
16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations.

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage **Persan**, sans brosses, imperméable à l'eau.

**VIN DE TABLE**  
Garanti naturel et sans plâtre  
**A. BACH**  
CAHORS

Pièce de 225 litres.. **110 fr.**  
1/2 pièce de 115 litres.. **58 fr.**

Franco à domicile pour la ville et dans toute l'étendue du département du Lot.

Envoi franco d'échantillons sur demande

NOTA. — Les échantillons sont envoyés en double cachetés, afin que l'acheteur puisse à l'arrivée, contrôler la parfaite conformité de l'expédition.

**PROPRIÉTÉ D'AGRÈMENT**  
ET DE RAPPORT

à vendre dans le département du Lot, canton de St-Céré, facile à morceler, nombreuses demandes de parcelles. — Maison de maîtres bien installée, avec dépendances, jardins, terrasses, serre, verger, etc.

Bâtiments d'exploitation. Propriété agricole de premier choix et d'excellent rapport. Occasion rare. Prix du tout: **120,000 fr.** S'adresser à M<sup>e</sup> FERLU, notaire à St-Céré.

**LE CAFÉ DES GOURMETS**

est composé des meilleures sortes. Il ne contient aucun mélange de Chicorée ou autres substances analogues.

Toutes les boîtes doivent être scellées par deux bandes portant le nom de l'ÉTIQUETTE

ÉVITER LES IMITATIONS DU TITRE OU DE L'ÉTIQUETTE

**Histoire Ancienne de l'Orient**

Par François LENORMANT

Continuée par M. Ernest BABELON, attaché au Département des Antiquités à la Bibliothèque nationale

Tom. I: Chittisation, Mœurs et Monuments de l'Assyrie sous Sardanapale, le Chaldéen, les Assyriens, les Chaldéens, les Perses, les Égyptiens, les Phéniciens et les Carthaginois.

Tom. II: Les Origines, les Races et les Langues.

Tom. III: Histoire de l'Égypte, de l'Assyrie, de l'Égypte.

Tom. IV: Histoire de l'Assyrie et de la Chaldée.

L'ouvrage formera six volumes gr. in-8, illustrés de plus de mille gravures et cartes en noir et en couleur.

Prix de chaque volume: Broché, 18 fr. — Relié, 24 fr.

LES QUATRE PREMIERS VOLUMES SONT EN VENTE. — L'OUVRAGE SERA COMPLET EN MARS 1887.

Payable CINQ francs par mois

Livraison gratuite envoyée sur demande

LIBRAIRIE CENTRALE DES BEAUX-ARTS, 13, Rue Lafayette, PARIS.

**MODES**  
LE MEILLEUR, LE PLUS BEAU ET LE MOINS CHER  
DES JOURNAUX DE MODES EST

**LA SAISON**  
JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES  
25, RUE DE LILLE, 25, A PARIS  
paraissant le 1<sup>er</sup> et le 16 de chaque mois

L'année entière contient environ 2000 magnifiques gravures noires représentant les dernières nouveautés en objets de toilette et petits ouvrages de dames, avec un texte explicatif clair et précis, plus de 200 patrons en grandeur naturelle et au moins 400 dessins de broderie. L'édition de luxe donne, outre ces éléments, 36 belles gravures coloriées dues aux premiers artistes.

Prix d'abonnement affranchissement compris:

	un an	6 mois	3 mois
Édition ordinaire	7 fr.	4 fr.	2 fr. 25
Édition de luxe	16 fr.	8 fr. 50	4 fr. 50

Tout abonnement est payable d'avance.

On s'abonne chez tous les libraires et aux bureaux de poste.

Envoi gratuit de numéros spécimens sur demande affranchie adressée à l'Administration du Journal, 25, rue de Lille, à Paris.

Le propriétaire-gérant, Laytout.

**RAISINS A BOISSON**

ENTREPOT DE RAISINS A BOISSON DE TOUTES SORTES  
**Thyra, Chesmès, Chypre, Corinthe, Voula, Denia, Samos, Erikan**  
Acide Tartique, Tannin, Alcool, Colorant, Genièvre, Sucre de Canne, Sucre cristallisé, Sucre de maïs.

Manière sûre et pratique pour fabriquer le vin avec les raisins secs, délivrée gratis sur demande.

SEUL DÉPOT DU VINAIGRE SUPÉRIEUR DE L'ÉTOILE:  
**COUSTILLAS Jeune**, rue de Bordeaux, PÉRIGUEUX.

Une invention de portée éminente  
protégée par de nombreux brevets en France et à l'étranger est la

**Machine à coudre rotative à deux bobines**  
de  
**Junker & Ruh**  
cousant par en haut et par en bas directement de la bobine.

La machine, montée avec la plus grande précision est d'un décor tout à fait luxueux, elle donne un point à double pigéure d'une beauté parfaite et est d'une indéstructibilité hors ligne, extrêmement silencieuse et fort peu soumise à l'usure, car le mécanisme est d'une simplicité vraiment remarquable, ses mouvements étant rotatifs.

La marche est si douce et le maniement si facile, que cette machine de bonté supérieure et bien plus apathique aux interruptions que toute autre, peut être dirigée par un enfant.

L'aiguille extrêmement courte ne peut jamais se trouver en collision avec la navette, de là une grande économie d'aiguilles.

Chaque machine porte la marque de fabrique déposée et reproduite ci-dessus ainsi que le nom de la fabrique en toutes lettres.

En vente chez: **Charles Desprats**, Ancien Maison Cangardel 4<sup>me</sup> fils aîné, 6 rue de la Liberté, Cahors (Lot).

EXPOSITION CAHORS 1881

**B. DOUCÈDE**  
Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

**L'ATLAS NATIONAL**

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.

ou en 25 séries à 75 centimes ne reviendra qu'à 18 fr. 75

AVEC 125 CARTES COLORIÉES

La 1<sup>re</sup> liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires et un spécimen gratis à PAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb., pour recevoir la 1<sup>re</sup> liv.

**LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES**  
Ayant obtenu la Grande

**MÉDAILLE D'OR**  
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

**FOURGEAUD & LACOÏTE**  
Membres de l'Académie nationale. Inventeurs & Fabricants

**PÉRIGUEUX**

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer

L'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne peut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE.

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

SI RÉCOMPENSÉS PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR

PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR BUREAUX EXP-INT-1882 N° 102 CONCOURS

Académie nationale